

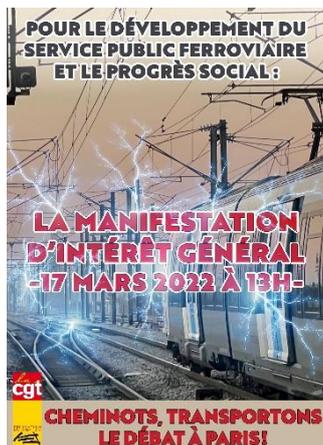
CONTINGENTS DE NIVEAUX

LA DIRECTION CONTRAINTE DE REVOIR SA COPIE

Sous la pression des cheminots, la direction cède plusieurs centaines de niveaux supplémentaires.

Cependant, cela reste insuffisant et très loin de remplir les conditions nécessaires pour assurer un meilleur déroulement de carrière des cheminots.

Amplifions le mouvement et gagnons un statut social de haut niveau pour TOUS les cheminots (statutaires et contractuels).



Les mobilisations locales et nationales pour gagner de meilleures conditions de travail et de rémunération ont poussé la direction du GPU SNCF à revoir sa trajectoire dans le cadre de l'exercice de notation 2022-23.

LA DÉMOLITION DU CADRE SOCIAL EXISTANT...

Au 31 décembre 2021, il ne restait plus que 114 126 cheminots au Statut dans le GPU SNCF.

Les réorganisations incessantes, la réforme ferroviaire de 2018 et la fin du recrutement au Statut ont détruit 9 871 emplois au cadre permanent depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, direction du GPU SNCF et Gouvernement s'associent pour détruire le cadre social existant en supprimant les emplois au Statut.

En l'espace de seulement 1 an, ce sont 5 206 emplois de cheminots au Statut qui ont été supprimés.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS AU STATUT PAR QUALIFICATION DU 31 JANVIER 2020 AU 31 JANVIER 2021			
Qualification A	-24	Qualification G	+55
Qualification B	-1 697	Qualification H	-5
Qualification C	-1 057	Qualification TA	-181
Qualification D	-63	Qualification TB	-241
Qualification E	-23	Attachés	-2 266
Qualification F	+245	Cadres supérieurs	+51

Pour les cheminots, c'est la double peine !

Ils subissent la dégradation de leurs conditions de travail et de leur déroulement de carrière.

... POUR IMPOSER LA JUNGLE SOCIALE

Si le déroulement de carrière des cheminots au Statut se réduit en corrélation avec baisses d'effectifs, en parallèle, les garanties pour les cheminots contractuels sont complètement gommées.



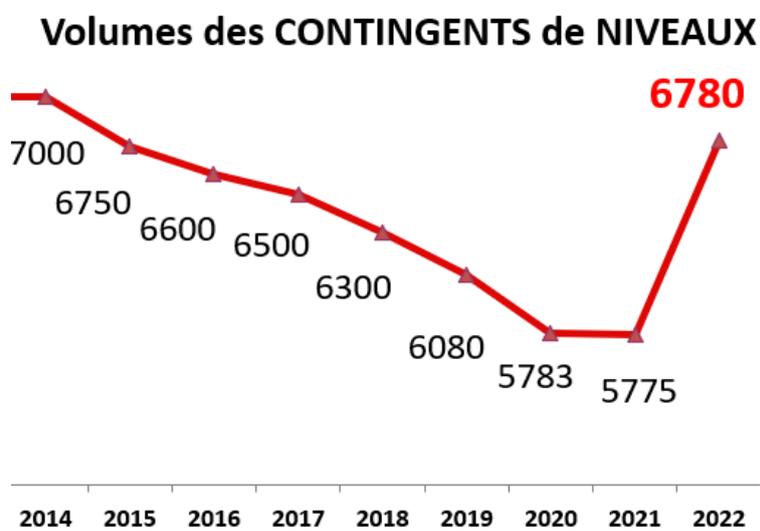
La direction a décidé de s'appuyer sur le volet classifications et rémunération de la CCN (Convention Collective Nationale) pour décider, sans aucune règle et sans aucun contrôle, des promotions professionnelles des cheminots.

Le déroulement de carrière devient ainsi le fait du prince. Nul ne peut douter que la direction utilisera ce levier pour imposer encore plus durement les réductions d'effectifs et la dégradation des conditions de vie et de travail des cheminots.

DES MOBILISATIONS QUI COMPTENT

La multiplication des luttes et des actions locales et nationales sur les questions de l'emploi et des métiers (prime de travail, qualification...) a contraint la direction du GPU SNCF à revoir à la hausse le nombre de niveaux.

Ainsi, alors que la direction proposait initialement 5 018 niveaux pour l'exercice de notation 2022-23, elle finit par en céder 6 780 dont 260 hors compte, en lien avec le raccourcissement du délai maximum sur le niveau 1 (de 14 ans vers 12 ans) également obtenu par les mobilisations.



QUALIFICATIONS	Nbre de Niveaux
B	290
C	1 335
D	1 370
E	975
F	720
G	395
H	240
TA	65
TB	280
Contingent supplémentaire à répartir sur l'ensemble des qualifications	850
Hors comptes (délai max. N1 ramené à 12 ans)	260

14 % des cheminots au statut positionnés sur le premier niveau de la qualification auront une promotion sur le niveau 2.

Ce volume de niveaux reste insuffisant et ne permet pas de garantir un véritable déroulement de carrière.

De plus, au-delà de la promotion en niveau, les cheminots contractuels sont les éternels oubliés de l'exercice de notations.

Pour la CGT, il est donc impératif et urgent de refuser l'abaissement des conditions de déroulement de carrière au niveau de la CCN et d'exiger un statut social de haut niveau pour TOUS les cheminots avec :

- Une grille de rémunération unique avec 9 qualifications, de l'Exécution au Cadre Supérieur, comportant 6 positions par qualification ;
- Des garanties sur le déroulement de carrière avec avancement automatique ;
- La reconnaissance des diplômes à l'embauche et en cours de carrière.

**ENSEMBLE, GAGNONS
UN STATUT SOCIAL DE HAUT NIVEAU !**